

Image not found or type unknown



Rapatriement et déclaration en france de revenus à l'étranger

Par **Navigator**, le **02/11/2009** à **08:29**

Bonjour,

Je suis bi-national (Français/Algérien) résident en France.

J'ai crée une société (SARL) en Algérie et je paye mes impôts sur les bénéfices en Algérie.

Dois je déclarer ces revenus en France ?

Si je décidais de rapatrier une partie de ces bénéfices ou tout simplement me donner un salaire que je voudrais transferer en France, dois je les déclarer ? si oui je serais taxé à combien ?